



Droits d'inscription auprès d'un organisme de formation

Par **marco polo**, le **05/04/2008** à **12:14**

Bonjour,

Mon fils a déposé un dossier de demande d'inscription accompagné d'un CB de 450€ auprès un organisme privé de formation (préparation au concours d'entrée dans une école de kiné) pour l'année 2008/2009.

Sa demande a été acceptée, mais suite aux renseignements obtenus sur les probabilités de réussite de cet organisme, qui ne sont pas exceptionnels, mon fils a décidé de ne pas donner suite à cet organisme et n'a donc pas retourné le contrat de formation signé.

L'organisme en question nous menace de ne pas rembourser le 1er versement de 450€.

En a t-il le droit? Que pouvons nous faire?

Merci pour vos conseils.

Cordialement